

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE : *sous-direction études et prospective ; bureau réglementation qualité prévention.*

DÉCISION N° 500386/DEF/SGA/SID portant abrogation de textes.

Du 22 janvier 2008

NOR D E F M 0 8 5 0 0 4 8 S

Textes abrogés :

- Instruction n° 382/DCG/T du 31 janvier 1966 (BOC/G, p. 41. ; BOEM 505-0.1.2).
- Instruction n° 480/DEF/DCG/T/EJTA du 8 février 1991 (BOC, p. 814. ; BOEM 505-0.1.1, 507.2.1).
- Instruction n° 345/DEF/EMM/LOG/INFRA-2345/DEF/TM/T du 9 octobre 1991 (n.i. BO).
- Circulaire n° 345/DEF/EMM/LOG/INFRA n° 2355/DEF/TM/T du 9 octobre 1991 (BOC, p. 3997. ; BOEM 506.3.3).
- Guide n° 1200/DEF/EMAT/BSI/EP du 16 juillet 1999 (n.i. BO).
- Guide n° 8000/DEF/DCG/EG/BREG du 23 juin 1999 (n.i. BO).
- Instruction n° 503492/DEF/SGA/DFP/AS du 22 septembre 2003 (BOC, 2003, p. 6578. ; BOEM 505-0.1.3.7, 640.4.6).

Référence de publication : BOC N°5 du 8 février 2008, texte 4.

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de l'instruction n° 1016/DEF/SGA/SID du 1er août 2007 relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'infrastructure du ministère de la défense, les textes suivants sont abrogés :

- instruction n° 382/DCG/T du 31 janvier 1966 relative à l'établissement des avant-projets sommaires ;
- instruction n° 480/DEF/DCG/T/EJTA - n° 1979/DEF/DIA/DIR du 8 février 1991 relative aux modalités d'exécution des prestations du service du génie au profit de l'armée de l'air ;
- instruction n° 345/DEF/EMM/LOG/INFRA-2345/DEF/TM/T du 9 octobre 1991 (n.i. BO) relative à la conduite des opérations d'infrastructure ;
- circulaire n° 345/DEF/EMM/LOG/INFRA-2355/DEF/TM/T du 9 octobre 1991 d'application de l'instruction relative à la conduite des opérations d'infrastructure ;
- guides de la maîtrise d'ouvrage à l'usage des services d'infrastructure et des gouverneurs de crédits du ministère de la défense n° 1200/DEF/EMAT/BSI/EP du 16 juillet 1999 (n.i. BO) et n° 8000/DEF/DCG/EG/BREG du 23 juin 1999 (n.i. BO) ;
- instruction n° 503492/DEF/SGA/DFP/AS-7705/DEF/DCG/SDAF/BRDP du 22 septembre 2003 relative à la participation du service du génie aux travaux immobiliers de la direction de la fonction militaire et du personnel civil/sous-direction des actions sociales.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

Alain ADDÉ.